

## FICHE TECHNIQUE DE L'ARACHIDE

<b>Saison de culture et date de semis</b>	<p>- Deux principales saisons de culture : Hivernage et Contre Saison Chaude. Mais dans le système de culture diversifié à base de riz pour les sols «fondés », la succession peut être l'arachide de contre saison chaude et le riz d'hivernage.</p> <p>- Les semis de le contre saison doivent être compris entre le 15 février et le 30 mars.</p>										
<b>Variétés</b>	- Cycle court (90 jours) : 55 437, et Fleur 11. Variétés de type Spanish assez tolérantes au sel.										
<b>Préparation de la parcelle</b>	<p>- Nettoyer de la parcelle, faire un labour suivi d'un simple offsetage et d'un billonnage. A défaut du labour, faire alors un double offsetage suivi d'un billonnage.</p> <p>- La culture se fait sur billons espacés de 80 à 120 cm sur sol fondé léger et à plat sur sol sableux.</p>										
<b>Densité de semis</b>	<p>- Si le billon comporte une ligne d'arachide : Semer au sommet des billons espacés de 80 cm, les poquets sont espacés de 15 cm (83 333 plants / Ha).</p> <p>- Si le billon comporte deux lignes : Semer au 2/3 supérieur de part et d'autre des billons espacés de 120 cm, avec des écartements de 20 cm sur la ligne (83 333 plants / Ha).</p> <p>- Si le billon comporte trois lignes, semer au 2/3 supérieur de part et d'autre et au sommet des billons espacés de 120 cm, avec des écartements de 10 cm sur la ligne (250 000 plants / Ha).</p>										
<b>Sarclage</b>	- Au minimum, faire deux sarclages avant la couverture totale										
<b>Fertilisation</b>	- Apporter au total 100 kg/ha de 18-46 et 150 kg/ha de KCl en engrais de fond. Les apports doivent être localisés en ligne en dessous de la ligne de semis entre les 10 <sup>ème</sup> et le 15 <sup>ème</sup> jours après semis. En couverture, apporter 60 kg d'urée avant la gynophorisation entre le 20 <sup>ème</sup> et le 30 <sup>ème</sup> jours.										
<b>Irrigation</b>	<p>- Les apports doivent tenir compte du drainage des parcelles : il ne doit plus y avoir d'eau au bout de 24 à 36 heures de ressuyage.</p> <p>- Premier mois de culture : apporter 3 à 4 mm/j tous les 10 à 15 jours</p> <p>- A partir de la couverture totale : apporter 5 à 7 mm/j tous les 7 à 10 jours</p> <p>- A la maturation : apporter 4 à 5 mm/j tous les 10 à 12 jours.</p>										
<b>Récolte</b>	<p>- Arrêter l'irrigation au moins 15 avant la récolte pour accélérer la maturation</p> <p>- Faites une irrigation la veille de la récolte pour faciliter la récolte par arrachage à la main, nettoyer rapidement les gousses dans le canal d'irrigation, sécher pendant quelques jours avant de faire l'égoussage.</p> <p>- Rendement moyen = 3 - 4 t/ha</p>										
<b>Economie de la production</b>	<table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="padding-right: 20px;">Rendement</td> <td>= 3,5 t/ha</td> </tr> <tr> <td>Prix</td> <td>= 300 F/kg</td> </tr> <tr> <td>Charges totales</td> <td>= 268 259 F/ha</td> </tr> <tr> <td>Point mort</td> <td>= 0,656 T/ha</td> </tr> <tr> <td>Marge nette</td> <td>= 961 741F/ha</td> </tr> </table>	Rendement	= 3,5 t/ha	Prix	= 300 F/kg	Charges totales	= 268 259 F/ha	Point mort	= 0,656 T/ha	Marge nette	= 961 741F/ha
Rendement	= 3,5 t/ha										
Prix	= 300 F/kg										
Charges totales	= 268 259 F/ha										
Point mort	= 0,656 T/ha										
Marge nette	= 961 741F/ha										

RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL  
 -----  
 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
 -----  
 SOCIÉTÉ NATIONALE D'AMÉNAGEMENT ET  
 D'EXPLOITATION DES TERRES DU DELTA DU  
 FLEUVE SÉNÉGAL ET DES VALLÉES DU  
 FLEUVE SÉNÉGAL ET DE LA FALÉMÉ  
 -----  
 SAED



# L'Arachide irriguée



200, Avenue Insa Coulibaly – Sor – saint-Louis  
[saed@orange.sn](mailto:saed@orange.sn)

Avril 2009

## L'ARACHIDE DANS LA VALLEE

La culture d'arachide principalement localisée dans le centre du pays appelé " bassin arachidier " s'est aujourd'hui étendue dans la vallée du fleuve Sénégal dans le cadre de la diversification et l'intensification des cultures.

De nouvelles orientations de la politique agricole sont définies par l'Etat pour accroître les performances sur la filière arachide qui sont entre autre:

- une production de semences de qualité afin de reconstituer le capital semencier du Sénégal.

- une relance de la production en vue de satisfaire le marché national en huile d'arachide et accroître le niveau de revenu des producteurs,

- une augmentation de la production d'arachide de bouche de qualité et sa promotion sur les marchés extérieurs.

L'introduction de l'arachide dans les systèmes de culture irriguée du Delta et de la vallée du fleuve Sénégal relève de cette nouvelle politique agricole. Un argument supplémentaire et favorable au développement de la culture irriguée de l'arachide de bouche en particulier dans la vallée est qu'elle bénéficie d'avantages comparatifs sur le marché mondial par rapport à la graine d'huileries.

A la suite des tests concluants menés par la SAED en collaboration avec l'ISRA, la SONAGRAINE, le projet SEMIR a été initié en 1996. 450 hectares avaient été emblavés pour la production de semences d'arachide destinée aux autres zones de production arachidière du Sénégal. Mais les producteurs préférant vendre l'arachide en vert, parce qu'elle est plus rémunératrice sous cette forme, le projet SEMIR n'a duré qu'une campagne. Depuis lors, les superficies semées en arachide dans la vallée sont en baisse. Pourtant, les rendements de l'arachide irriguée sont de 3 à 4 T/ha de gousses et de 6 à 10 T/ha de fanes. Ils sont supérieurs 3 à 7 fois à ceux de l'arachide pluviale cultivée dans le bassin arachidier du Sénégal.

La relance de la culture de l'arachide dans la vallée du Fleuve Sénégal s'avère donc nécessaire et doit passer par la sensibilisation, la formation et mise en place de parcelles de démonstration pour faire adopter cette culture par les producteurs. L'avenir de la culture irriguée d'arachide dans la vallée est prometteur. Il le sera davantage si un certain nombre de contraintes techniques est levé (la technologie de récolte, l'amélioration variétale).

Les aménagements hydro-agricoles polycoles de sol fondé de la Vallée constituent, un milieu contrôlé, et offrent au Sénégal des possibilités de produire de l'arachide de qualité avec un taux d'aflatoxine atténué.

## BUDGET DE CULTURE NORME

*Cas d'une parcelle à itinéraire technique intensif semi-mécanisé dans un grand aménagement*

CHARGES	Quantité	P.U.	F/ha	PRODUITS	Quantité	P.U.*	F/ha
<b>1. Préparation du sol</b>				Arachide coques (kg/ha)	3 500	300	1 050 000
1.1 Labour	1	40 000	40 000	Fanes (kg/ha)	6 000	30	180 012
1.2. Offsetage (double)	2	18 000	36 000	<b>TOTAL PRODUITS</b>			<b>1 230 012</b>
1.3. Billonnage	1	30 000	30 000	<small>* Il s'agit d'un prix hors saison</small>			
<i>Sous total Préparation du sol</i>			<i>106 000</i>	<b>Quelques indicateurs de performance</b>			
<b>2. Semences</b>				Chiffre d'affaire (FCFA/ha)			1 230 012
2.1. Semences (coques)	120	1 000	120 000	Valeur Ajoutée (FCFA/ha)			865 192
<i>Sous total Semences</i>			<i>120 000</i>	Excédent Brut d'Exploitation (FCFA/ha)			820 192
<b>3. Intrants</b>				Résultat d'Exploitation (FCFA/ha)			799 206
3.1. Engrais				<b>Résultat Courant (FCFA/ha)</b>			<b>785 525</b>
DAP 18-46-00	100	200	20 000	Bénéfice Net / hectare (FCFA/ha)			785 525
KCL	150	139	20 850	Capacité d'Autofinancement (FCFA/ha)			786 925
Urée	60	170	10 200	Coût de production arachide coques (FCFA/kg)			127
3.2. Produits phytosanitaires				Marge de bénéfice (F/kg)			203
Spisem ou granoxe	3	390	1 170	Marge de Sécurité (kg/ha)			2 278
Désherbant Callifor G ou Tréfluraline	3	7 200	21 600	Coûts variables (FCFA/ha)			110 872
<i>Sous total Intrants</i>			<i>73 820</i>	Coûts fixes (FCFA/ha)			333 615
<b>4. Irrigation (charges payées à l'Union)</b>				Seuil de Rendement (Kg/ha)			1 222
4.1. Carburants et lubrifiants	1	16 190	16 190	Indice de rentabilité			0,65
4.2. Entretien et pièces détachées	1	3 110	3 110	Levier d'exploitation			1,42
4.3. Salaires pompistes + gardiens	1	2 000	2 000				
4.4. Fonctionnement Union	1	1 270	1 270				
4.5. Renouvellement pompe	1	12 430	12 430				
4.6. Entretien réparation réseau	1	30 000	30 000				
<i>Sous total Irrigation (charges payées à l'Union)</i>			<i>65 000</i>				
<b>5. Main d'oeuvre</b>							
5.1. M. O. Familiale							
120 personnes jours	120						
5.2. M. O. saisonnière pour récolte							
30 personnes jour	30	1 500	45 000				
<i>Sous total Main d'oeuvre</i>			<i>45 000</i>				
<b>6. Autres charges</b>							
6.1. Transport intrants (3500 F/t)	0,31	3 500	1 085				
6.2. Sacs pour fanes (renouvelé par 1/5)	40	450	18 001				
6.3. Redevance OMVS	1	500	500				
6.4. Amortissement pulvérisateur (sans pour 5 ha par an)			1 400				
<i>Sous total Autres charges</i>			<i>20 986</i>				
<b>7. Frais financiers</b>							
6.1. FF : 7,5 %/an sur 6 mois pour postes 1, 2, 3, 4	4%	364 820	13 681				
<i>Sous total Frais financiers</i>			<i>13 681</i>				
<b>TOTAL CHARGES</b>			<b>444 487</b>				